



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTBARD
7 PAS GEORGES BRASSENS CS 20105
21506 MONTBARD CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 01 88 065 889 004
Déclarant 2 (C) : 12 06 192 283 289
Référence de l'avis : 22 21 0048402 82
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

1 RUE HAUTE
21290 BUXEROLLES
Numéro FIP : 210 31 05 7190627789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 11/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 21026

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP MONTBARD
SAID MONTBARD
7 PASSAGE GEORGES BRASSENS
CS 20105
21506 MONTBARD CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

SCHEMBRI LAURENT
OU SCHEMBRI SOPHIE
1 RUE HAUTE
21290 BUXEROLLES

Somme qu'il vous reste à payer

242,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2022.

Compte qui sera débité : FR76 1027 8025 220X XXXX XXX0 168
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020A88J6E889118PAS2A22

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : 52 733
Nombre de parts : 5,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : SCHEMBRI
 Déclarant 2 - Nom de naissance : GRENIER



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	5,00

4

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	13362	42826	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0	0	
Total des salaires et assimilés ²	13362	42826	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1336	- 4283	
Salaires, pensions, rentes nets.....	12026	38543	50569
BIC pro., régime micro, déclarés.....	800		
Abattement ⁶	- 400		
BIC pro., régime micro, nets.....	400		
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....			400

Revenu brut global..... **50969**

Revenu imposable..... **50969**

Impôt sur les revenus soumis au barème¹⁴ 0

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3	0
Montant de la réduction d'impôt.....			0
Dons aux œuvres.....			0
Total des réductions d'impôt²⁰.....	150	150	- 0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net..... 0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2021 dû⁵³: 0
 Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt: + 242

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :..... **242**

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER **242**

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

52733

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....
Heures supplémentaires.....

Déclarées
Nettes

0

Déclar. 2

1960
1764

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1
16062

Déclar. 2
16062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401